

# COMMUNE DE SAN GAVINO DI TENDA

## Compte rendu de la séance ordinaire

du mercredi 02 mai 2018 à 18 h 00

**Présents :** TOMI Christian, BRAL Michèle, MORI Eric, SANTELLI Dominique - **Absents :** POISMANS Claude - **Représentés :** POISMANS Claude par MORI Eric  
Secrétaire(s) de la séance: Michèle BRAL

### Ordre du jour :

- **VOIE DE RETOURNEMENT - Demande de subvention,**
- **Demande de location de terrains communaux de madame THIERY Laura - Rectification,**
- **Vente terrain communal à Monsieur FRANCESCHINI,**
- **Demande de location de terrains communaux de Monsieur NAVARRA François-Frédéric - Rectification,**
- **Questions diverses.**

### Délibérations du conseil :

#### **VOIE DE RETOURNEMENT - Demande de subvention**

Monsieur le Maire expose aux membre du Conseil Municipal, le projet de voie de retournement au virage étroit situé en haut du village au lieudit GIOVANNALE.

**Considérant** que cet aménagement est prévu pour faciliter la circulation des administrés, des secours médicaux et infirmiers ainsi que des services de lutte contre les incendies.

**Considérant** que le bureau d'études nommé **ETUDES ET CONSEILS** a fourni un estimatif du montant des travaux ainsi qu'un plan de masse et que ce projet est susceptible de bénéficier de subvention des services de l'Etat au titre de la DETR et de la Collectivité de Corse, il précise que les demandes seront adressées dans les délais impartis aux services concernés.

- Monsieur le Maire propose de baser les demandes de subventions sur l'estimatif du bureau d'études ci-dessus dénommé représentant un montant de **57 440 € HT** soit **62 884 € TTC** détaillé comme suit :
  - Travaux : **52 840 € HT** soit **58 124 € TTC**
  - Publicité : **800 € HT** soit **960 € TTC**
  - Etudes : **3 800 € HT** (TVA non applicable)

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

- Etat - DETR  $57\,440\text{ €} \times 40\% = 22\,976\text{ €}$
- CdC (ancien CTC)  $57\,440\text{ €} \times 40\% = 22\,976\text{ €}$  sur dotation quinquennale
- Autofinancement  $57\,440\text{ €} \times 20\% = 11\,488\text{ €}$

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal après avoir délibéré, porte aux voix et à la majorité :

- **ADOpte** : l'estimation des travaux du bureau **ETUDES ET CONSEILS**,
- **ADOpte** le plan de financement tel qu'il est présenté ci-avant,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions auprès des organismes,
- **PROCEDERA** à l'inscription des crédits nécessaires au budget,

- **AUTORISE** le Maire à faire publier les avis d'appels publics à concurrence nécessaires à l'avancement de ce dossier,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à cette opération d'investissement.

*NBRE DE VOTES EXPRIMES : 5*

*POUR : 5 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS et REFUS DE VOTE : 0*

### **Demande de location de terrains communaux de madame THIERY Laura - Rectification**

#### ***Cette délibération annule et remplace celle du 2 février 2018***

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande de madame THIERY Laura, qui sollicite, pour son installation en tant que jeune agricultrice, la location des parcelles :

- C 36 à 46 au lieu-dit Fornello
- C 47 et 48 au lieu-dit Stazzalello
- C 329, 331 et 332 au lieu-dit Terrazzole
- C 365 et 368 au lieu-dit Laculaja
- D 509, 511, 1139, 1161 et 1165 au lieu-dit Genebaro
- D 1131 lieu-dit Casacce di Novale
- D 1136 au lieu-dit Cabannole
- D 1229 au lieu-dit Scudella

La totalité de ces parcelles, qui font toutes partie des biens indivis entre Santo Pietro et San Gavino, représente une superficie de 488 ha 50 a et 72 ca.

Le maire propose au Conseil Municipal :

- **de donner** son avis favorable pour la location des parcelles sollicitées par madame THIERY Laura,
- **de demander** à la commission des biens indivis de se saisir de la question lors de sa prochaine réunion,
- **de proposer** à la commission d'établir une convention pluriannuelle de pâturage de HUIT (8) années,
- **de demander** à la commission de louer les parcelles sur la base de l'arrêté préfectoral 2017-09-28-002,
- **de demander** à la Commission des Biens Indivis d'établir la convention pluriannuelle sollicitée par madame THIERY Laura.

*NBRE DE VOTES EXPRIMES : 5*

*POUR : 5 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS et REFUS DE VOTE : 0*

### **Vente terrain communal - FRANCESCHI**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande d'achat de parcelle communale au lieu dit « I Sarti » par Monsieur FRANCESCHI, propriétaire des parcelles G 315, 316, 317, 318, 319 qui souhaite acquérir 24 600 m<sup>2</sup> de la parcelle G 309, de façon à mettre hors de danger sa maison en cas d'incendie, grâce à un entretien régulier et des plantations là où le terrain le permet.

Le prix du m<sup>2</sup> est fixé à 0,25 €, ce qui fait un prix de vente total de 6 150 €.

Ce terrain G 309 faisant partie du BND, la commission des biens indivis sera saisie de la question lors de sa prochaine réunion.

**Ouï l'exposé du maire et après en avoir débattu le conseil municipal :**

- **Accepte** de vendre ce terrain à Monsieur FRANCESCHI dans les conditions ci-dessus définies. Ce terrain faisant partie du BND, la commission des biens indivis sera saisie de la question lors de sa prochaine réunion.

*NBRE DE VOTES EXPRIMES : 5*

*POUR : 0 - CONTRE : 5 - ABSTENTIONS et REFUS DE VOTE : 0*

**Demande de location de terrains communaux de Monsieur NAVARRA François-Frédéric - Rectification**

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande de Monsieur NAVARRA François-Frédéric, qui sollicite la location d'une partie de la parcelle sise sur la commune de Santo Pietro Di Tenda section G n° 309 au lieu dit Voltone pour une superficie totale de 8 ha 80 a 68 ca.

Le prix de la location, basé sur l'arrêté préfectoral 2011278-0001.

Vu que la partie sollicitée de la parcelle G n° 309 (lieu dit Voltone 8 ha 80 a 68 ca) fait partie des biens indivis des communes de Santo Pietro Di Tenda et San Gavino Di Tenda.

Vu que le siège de l'exploitation est situé sur la commune de Santo Pietro Di Tenda.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:**

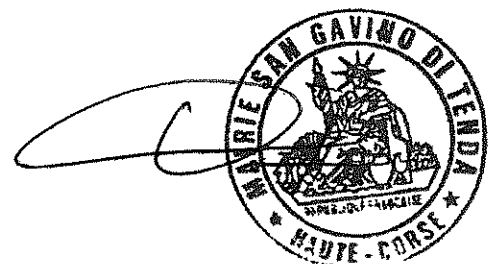
- **de donner** son avis favorable pour la location d'une partie de la parcelle section G n° 309 lieu dit Voltone pour une superficie de 8 ha 80 a 68 ca. Ce terrain faisant partie du BND, la commission des biens indivis sera saisie de la question lors de sa prochaine réunion.

*NBRE DE VOTES EXPRIMES : 5*

*POUR : 5 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS et REFUS DE VOTE : 0*

**Cette séance a été close à 20 h et comporte QUATRE (4) délibérations.**

**Le Maire  
TOMI Christian**





---

**Nombre de membres**

**Séance du 02 mai 2018**

**en exercice:** 5

L'an deux mille dix-huit et le deux mai l'assemblée régulièrement convoquée le 26 avril 2018, s'est réunie sous la présidence de Christian TOMI

**Présents :** 4

**Sont présents:** Christian TOMI, Michèle BRAL, Eric MORI, Dominique SANTELLI

**Votants:** 5

**Représentés:** Claude POISMANS par Eric MORI

**Absents:** POISMANS Claude

**Secrétaire de séance:** Michèle BRAL

---

## VOIE DE RETOURNEMENT - Demande de subvention

Monsieur le Maire expose aux membre du Conseil Municipal, le projet de voie de retournement au virage étroit situé en haut du village au lieudit GIOVANNALE.

**Considérant** que cet aménagement est prévu pour faciliter la circulation des administrés, des secours médicaux et infirmiers ainsi que des services de lutte contre les incendies.

**Considérant** que le bureau d'études nommé **ETUDES ET CONSEILS** a fourni un estimatif du montant des travaux ainsi qu'un plan de masse et que ce projet est susceptible de bénéficier de subvention des services de l'Etat au titre de la DETR et de la Collectivité de Corse, il précise que les demandes seront adressées dans les délais impartis aux services concernés.

- Monsieur le Maire propose de baser les demandes de subventions sur l'estimatif du bureau d'études ci-dessus dénommé représentant un montant de **57 440 € HT** soit **62 884 € TTC** détaillé comme suit :
  - o Travaux : **52 840 € HT** soit **58 124 € TTC**
  - o Publicité : **800 € HT** soit **960 € TTC**
  - o Etudes : **3 800 € HT** (TVA non applicable)

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

- Etat - DETR 57 440 € X 40 % = **22 976 €**
- CdC (ancien CTC) 57 440 € X 40 % = **22 976 €** sur dotation quinquennale
- Autofinancement 57 440 € X 20 % = 11 488 €

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal après avoir délibéré, porte aux voix et à la majorité :

- **ADOpte** : l'estimation des travaux du bureau **ETUDES ET CONSEILS**,
- **ADOpte** le plan de financement tel qu'il est présenté ci-avant,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions auprès des organismes,
- **PROCEDERA** à l'inscription des crédits nécessaires au budget,
- **AUTORISE** le Maire à faire publier les avis d'appels publics à concurrence nécessaires à l'avancement de ce dossier,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à cette opération d'investissement.

*POUR : 5 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS et REFUS DE VOTE: 0*

## **Demande de location de terrains communaux de madame THIERY Laura - Rectification**

### ***Cette délibération annule et remplace celle du 2 février 2018***

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande de madame THIERY Laura, qui sollicite, pour son installation en tant que jeune agricultrice, la location des parcelles :

- C 36 à 46 au lieu-dit Fornello
- C 47 et 48 au lieu-dit Stazzalello
- C 329, 331 et 332 au lieu-dit Terrazzole
- C 365 et 368 au lieu-dit Laculaja
- D 509, 511, 1139, 1161 et 1165 au lieu-dit Genebaro
- D 1131 lieu-dit Casacce di Novale
- D 1136 au lieu-dit Cabannole
- D 1229 au lieu-dit Scudella

La totalité de ces parcelles, qui font toutes partie des biens indivis entre Santo Pietro et San Gavino, représente une superficie de 488 ha 50 a et 72 ca.

Le maire propose au Conseil Municipal :

- **de donner** son avis favorable pour la location des parcelles sollicitées par madame THIERY Laura,
- **de demander** à la commission des biens indivis de se saisir de la question lors de sa prochaine réunion,
- **de proposer** à la commission d'établir une convention pluriannuelle de pâturage de HUIT (8) années,
- **de demander** à la commission de louer les parcelles sur la base de l'arrêté préfectoral 2017-09-28-002,
- **de demander** à la Commission des Biens Indivis d'établir la convention pluriannuelle sollicitée par madame THIERY Laura.

*POUR : 5 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS et REFUS DE VOTE: 0*

## **Vente terrain communal - FRANCESCHI**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande d'achat de parcelle communale au lieu dit « I Sarti » par Monsieur FRANCESCHI, propriétaire des parcelles G 315, 316, 317, 318, 319 qui souhaite acquérir 24 600 m<sup>2</sup> de la parcelle G 309, de façon à mettre hors de danger sa maison en cas d'incendie, grâce à un entretien régulier et des plantations là où le terrain le permet.

Le prix du m<sup>2</sup> est fixé à 0,25 €, ce qui fait un prix de vente total de 6 150 €.

Ce terrain G 309 faisant partie du BND, la commission des biens indivis sera saisie de la question lors de sa prochaine réunion.

**Où l'exposé du maire et après en avoir débattu le conseil municipal :**

- **Accepte** de vendre ce terrain à Monsieur FRANCESCHI dans les conditions ci-dessus définies. Ce terrain faisant partie du BND, la commission des biens indivis sera saisie de la question lors de sa prochaine réunion.

*POUR : 0 - CONTRE : 5 - ABSTENTIONS et REFUS DE VOTE: 0*

### **Demande de location de terrains communaux de Monsieur NAVARRA François-Frédéric - Rectification**

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande de Monsieur NAVARRA François-Frédéric, qui sollicite la location d'une partie de la parcelle sise sur la commune de Santo Pietro Di Tenda section G n° 309 au lieu dit Voltone pour une superficie totale de 8 ha 80 a 68 ca.

Le prix de la location, basé sur l'arrêté préfectoral 2011278-0001.

Vu que la partie sollicitée de la parcelle G n° 309 (lieu dit Voltone 8 ha 80 a 68 ca) fait partie des biens indivis des communes de Santo Pietro Di Tenda et San Gavino Di Tenda.

Vu que le siège de l'exploitation est situé sur la commune de Santo Pietro Di Tenda.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:**

- **de donner** son avis favorable pour la location d'une partie de la parcelle section G n° 309 lieu dit Voltone pour une superficie de 8 ha 80 a 68 ca. Ce terrain faisant partie du BND, la commission des biens indivis sera saisie de la question lors de sa prochaine réunion.

*POUR : 5 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS et REFUS DE VOTE: 0*

**Cette séance a été close à 20 h et comporte QUATRE (4) délibérations.**

Le Maire  
TOMI Christian

